

PROCÈS-VERBAL DE LA 338^e RÉUNION
DU CONSEIL SYNDICAL
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 26 novembre 2020 à 13h - Plateforme ZOOM
(CS338-26-11-2020)

Départements	Délégué.e.s	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	P
Biologie médicale	Carole Lavoie	P
Chimie, biochimie et physique	Pierre Bénard	A
Chimie, biochimie et physique	Simon Barnabé	A
Chiropratique	Christian Linard	P
Chiropratique	Jocelyn J. Lemire	A
Ergothérapie	Noémie Cantin	A
Études en loisir, culture et tourisme	Romain Roult	P
Finance et économie	Michaël Farrell	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	A
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Demagna Koffi	A
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Lettres et communication sociale	Mireille Lalancette	P
Management	François Labelle	P
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Sébastien Tremblay	A
Mathématiques et informatique	François Meunier	A
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Marie-Josée Plouffe	A
Psychoéducation	Lyne Douville	P
Psychoéducation	Caroline Couture	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Pier-Luc Lajoie	P
Sciences de l'activité physique	Virginie Blanchette	P
Sciences de l'activité physique	Charles Tétreau	A
Sciences de l'éducation	Sonia El-Euch	P
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P
Sciences de l'environnement	Denis Leroux	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Jonas Champion	P
Sciences infirmières	Éric Ahern	P
Sciences infirmières	Myriam Asri	P

Comité exécutif	Officiers et officières	Présence / Absence
Président	Gilles Bronchti	P
VPRT	Marty Laforest	P
VPAS	Andrea Bertolo	P
VPAU	Georges Abdul-Nour	P
VPSC	Marianne Paul	P
Trésorier	Sylvain Beaudry	P
Secrétaire	Marc André Bernier	P

Employé.e.s

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail
François Landry, conseiller aux affaires universitaires

Le professeur Marc André Bernier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS338-26-11-2020-01 Mot de bienvenue

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et il les remercie de leur présence.

CS338-26-11-2020-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.e.s syndicaux prévu à l'article 12.4g. des Statuts du SPPUQTR est atteint.

En respect des Statuts du SPPUQTR, le secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

CS338-26-11-2020-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente l'ordre du jour. Il rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Tournée départementale
6. Fondation de l'UQTR – Annexe C
7. Fonds de défense professionnel
8. Création – Sous-comité conférence
9. Lecture et adoption du procès-verbal de la 337^e réunion
10. Tribune des délégué.e.s
11. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (611^e et 612^e réunions)
 2. Conseil fédéral de la FQPPU
 3. Agenda syndical de décembre 2020 et janvier 2021
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine rencontre : 4 février 2021
14. Clôture de la réunion

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 338^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 338^e réunion du conseil syndical du 26 novembre 2020.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS338-26-11-2020-04 Rapport du comité des relations de travail

Le président d'assemblée invite la VPRT à présenter le point.

La VPRT fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Professeur suspendu avec traitement en raison d'une allégation de non-respect de la propriété intellectuelle et d'une éventuelle situation de double rémunération

Un grief avait été déposé pour s'opposer à la mesure appliquée. Pour procéder à une enquête sur la double rémunération, l'administration a demandé au professeur de signer un formulaire d'autorisation ; c'est la première fois que ce formulaire est utilisé. Le Syndicat juge ce formulaire trop large et permissif. Le grief a été amendé pour inclure cet élément. L'enquête suit actuellement son cours.

Professeur en situation de double contrainte

Un professeur embauché avec une clause résolutoire doit devenir membre de son ordre professionnel. Pour ce faire, il devra travailler 1 600 heures à l'extérieur, ce qui ne peut se faire qu'à raison de deux jours par semaine, ce qui le place en situation d'une double rémunération et ce qui contreviendrait alors à la convention collective 2018-2022, qui n'autorise qu'une seule journée par semaine pour un travail extérieur ; en revanche, si le professeur respecte la convention collective à cet égard, il se place dans une situation où il lui sera impossible de respecter la clause résolutoire à son contrat. Une entente est survenue à la satisfaction des deux parties pour résoudre cette situation de double contrainte.

Professeure menacée de non-renouvellement de contrat

L'assemblée départementale de la professeure a renversé le verdict d'un comité d'évaluation qui ne recommandait pas le renouvellement de son contrat. Une lettre d'entente particulière sera signée, car le processus (délai de cinq jours ouvrables) prévu à la clause 11.13 de la convention collective ne pourra pas être respecté. Le processus d'évaluation est pour l'instant suspendu.

Trop-perçus

Le Service des finances a exigé de deux professeures, au cours de la dernière année, le remboursement de sommes versées en trop. Les explications fournies par ce Service, lorsque explication il y a, sont longues à obtenir et bien souvent difficiles à comprendre ; ledit Service sera interpellé à cet effet.

Embauches retardées au 1^{er} décembre 2018

Sur les 25 professeur.e.s embauché.e.s, 23 sont toujours en poste. Le Syndicat est en train de recueillir des informations auprès d'eux pour déterminer les montants qui pourraient être demandés pour chacun.

Professeur.e.s mal classé.e.s dans l'échelle salariale

L'administration a reconnu que les textes des articles 22.04 b et 22.04 b 1) de la convention collective 2018-2022 portent à confusion. Un grief a été déposé le 23 octobre, puisqu'aucune entente n'a pu être conclue lors des discussions.

Calcul de la tâche d'enseignement au retour d'un congé de maternité

La convention collective n'est pas explicite concernant le processus de retour au travail durant la session, à la suite d'un congé de maternité (*clause 19B Congé de maternité*) et les pratiques varient d'un département à l'autre. Des discussions se tiendront avec l'administration à ce sujet.

Processus d'embauche 2019-2020

La lettre d'entente est signée. La première vague d'embauche est lancée : 48 demandes de postes, dont 20 jugés recevables et classés par ordre de priorité de 1 à 20. Les postes 1 à 9 sont présentement ouverts. Il pourrait y avoir une deuxième vague d'embauche à la suite de départs (démission, retraite, etc.). Le comité paritaire suivra chaque étape du projet-pilote.

Application des lettres d'entente Covid-19

Ces lettres ne peuvent répondre à toutes les situations qui se présentent dans les différents départements. Par conséquent, plusieurs failles peuvent être exploitées par le Décanat des études. Le doyen des études sera invité à participer à une réunion du comité conjoint des relations de travail pour faire le point sur ces lettres. La VPRT a participé à une réunion de la CDDD en compagnie du directeur du Service des ressources humaines.

Demande de la part du DGAAP afin que les demandes de sabbatiques soient déposées plus tôt

Il y a une surcharge de travail pour les employé.e.s du DGAAP et les demandes ne peuvent être traitées dans les temps prescrits. Aussi le DGAAP a-t-il demandé au Syndicat de faire preuve d'ouverture, afin de revoir le calendrier ; le Syndicat n'a pas d'objections, en autant que l'administration octroie les mêmes délais aux professeur.e.s pour monter leur dossier. Les discussions se poursuivent.

Entente prévue pour le règlement du grief sur les conséquences du lock-out

Une fois terminée la consultation auprès des professeur.e.s en fonction durant le lock-out et admissibles à cette entente, ceux-ci seront aussitôt contactés par la suite. La liste des choix entre les différentes options sera ensuite acheminée à l'administration de l'UQTR. Concernant l'option de rachat du régime de retraite, les parties sont en attente d'une confirmation écrite du RRUQ. En conséquence, le Syndicat n'a pas signé la lettre d'entente, sur les conseils de son procureur. La VPRT souligne que cette précaution n'était pas inutile : récemment, le comité exécutif du RRUQ a laissé savoir qu'il refusait la possibilité de rachat. Toutefois, une lettre conjointe du président du Syndicat et du VRRH sera acheminée au comité exécutif du RRUQ pour lui signaler que les parties se sont entendues sur cette option et qu'ils proposent une solution.

Un délégué demande la date où les professeur.e.s pourront choisir l'une des options que propose l'entente. La VPRT indique qu'il lui est impossible de répondre, puisque le Syndicat a reçu récemment la liste des professeur.e.s admissibles et la nouvelle suivant laquelle le RRUQ pourrait ne pas permettre le rachat. Les démarches auprès du RRUQ se poursuivent.

CS338-26-11-2020-05 Tournée départementale

Le président d'assemblée invite le président à présenter le point.

Le président rappelle que le plan d'action 2020-2021 du Syndicat prévoit une tournée des départements, des écoles, etc. afin de préparer la négociation de la prochaine convention collective. Celle-ci arrivera à échéance le 31 mai 2022.

Le président demande aux délégué.e.s d'en informer leur assemblée départementale, centre, école, etc., de manière à organiser une séance de rencontre d'une durée de 45 minutes à 1h. Les discussions seront libres. Le comité exécutif veut mieux connaître la réalité dans les départements, entendre les préoccupations des professeur.e.s, répertorier les articles de la présente convention qui seraient à modifier, échanger sur les tâches professorales, les conditions de travail, etc.

Cette tournée débutera en décembre et devrait idéalement se terminer au mois de mai 2021.

Un délégué souhaite savoir si des rencontres thématiques seront aussi organisées. Le président répond par l'affirmative tout en précisant que cette tournée sera organisée au courant de la prochaine année.

CS338-26-11-2020-06 Fondation de l'UQTR – Annexe C

Le président d'assemblée demande à la VPRT de présenter le point.

La VPRT mentionne que le comité des relations de travail conjoint s'est réuni en septembre pour notamment discuter d'une demande qui lui a été adressée pour modifier la convention collective. Certains professeur.e.s retraité.e.s souhaitent en effet pouvoir verser le reliquat de leur annexe C à la Fondation de l'UQTR, dans un fonds de leur choix. Actuellement, la convention collective l'interdit. Le comité exécutif a demandé un avis fiscal.

La VPRT poursuit en expliquant qu'il existe des risques avec le fisc. Puisque l'argent provenant de l'annexe C appartient au département, le ou la professeur.e retraité.e ne peut verser en don les sommes dont il ou elle dispose sans l'approbation de son assemblée départementale. De plus, ce genre de don attirerait très certainement l'attention de l'Agence du revenu du Canada, puisque l'argent ne provient pas d'un individu, mais d'une fiducie libre d'impôt.

La VPRT conclut en soulignant que le comité exécutif ne recommande pas d'utiliser l'argent de l'annexe C pour un don à la Fondation.

CS338-26-11-2020-07 Fonds de défense professionnel

Le président d'assemblée demande au trésorier de présenter le point.

Le trésorier informe les délégué.e.s que le 27 octobre dernier, le comité d'étude sur le Fonds de défense professionnel a rencontré les courtiers gestionnaires dudit fonds, afin de faire le point sur la dernière année et pour connaître les perspectives pour la prochaine année.

Au 30 septembre 2020, le FDP s'élève à plus de 4,69 M\$, une légère diminution par rapport au 31 août, soit 4,72 M\$. Le FDP a enregistré un rendement de 1,78 % pour la dernière année. Le trésorier précise que, compte tenu de la composition du fonds et de la fluctuation des marchés, il s'agit d'un rendement intéressant. Le trésorier souligne la sous-performance de Desjardins.

Tableau 1 : Évolution des rendements nets des courtiers

	RBC	FBN	DVM	Moyenne
2015-2016	6,93 %	7,37 %	7,2 %	7,17 %
2016-2017	6,85 %	3,49 %	9,16 %	6,5 %
2017-2018	7,15 %	3,31 %	4,98 %	5,15 %
2018-2019	2,64 %	3,05 %	2,42 %	2,7 %
2019-2020	2,53 %	2,50 %	-0,18 %	1,78 %
Moyenne	5,9 %	3,9 %	4,7 %	
Écart type	3,1 %	3,4 %	5,2 %	

Tableau 2. Répartition entre les types de placement

2020-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	14 039 \$	1 %	102 622 \$	6 %	300 346 \$	18 %	417 007 \$	9 %
Total revenus fixes	945 823 \$	49 %	58 2463 \$	33 %	330 364 \$	25 %	1 858 650 \$	38 %
Total revenus croissance	972 753 \$	50 %	379 251 \$	20 %	606 725 \$	48 %	1 958 730 \$	40 %
Total autres			522 768 \$	41 %	91 759 \$	9 %	614 528 \$	13 %
Total	1 932 615 \$	100 %	1 587 106 \$	100 %	1 329 194 \$	100 %	4 848 915 \$	100 %
Répartition entre les courtiers	39,9 %		32,7 %		27,4 %		100 %	

Le trésorier indique que le comité a discuté des fonds éthiques. En respect de la volonté exprimée par l'assemblée générale, à compter de novembre 2020, et progressivement d'ici cinq ans, la partie du FDP investie en fonds communs, en actions ou l'équivalent, devra contenir 100 % de placements socialement

responsables, actuellement établis à au moins 20 %. Pour ce faire, le trésorier présente la modification à apporter à la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel.

CONSIDÉRANT la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition de la professeure Lyne Douville, du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Diane St-Laurent, du Département de psychologie, il est résolu d'adopter les amendements à la règle 3 régissant la gestion du fonds de défense professionnel.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Le trésorier poursuit en présentant les paramètres d'utilisation du FDP. Le nombre de jours correspondant aux sommes minimales disponibles pour payer 100 % du salaire net passera de 45 jours à 30 jours ouvrables étant donné que les professeur.e.s sont désormais rémunérés sur une période de 5 jours par semaine, plutôt que sur 7 jours.

Pour ce faire, le trésorier présente la modification à apporter à la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel.

CONSIDÉRANT la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la règle;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité du fonds de défense professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du professeur Jocelyn Perreault, du Département de marketing et systèmes d'information, appuyée par la professeure Mireille Lalancette, du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter les amendements à la règle 8 régissant l'utilisation du fonds de défense professionnel.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Un délégué souligne qu'il serait intéressant de discuter de la possibilité de modifier la cotisation syndicale, afin d'augmenter la réserve en cas de conflit de travail et de manière à assurer une sécurité financière aux membres pour une période plus longue. Le trésorier soumettra divers scénarios à la réunion du conseil syndical du 4 février 2021. Il poursuit en indiquant que le comité de négociation a la possibilité de recommander d'abaisser le taux de versement provenant de la réserve s'il constate que le conflit pourrait s'étirer dans le temps. Le trésorier rappelle que les

membres du Syndicat doivent fixer le taux de cotisation syndicale lors d'une assemblée générale.

CS338-26-11-2020-08 Création – Sous-comité conférence

Le président d'assemblée demande à la VPSC de présenter le point.

La VPSC soumet l'idée de créer un sous-comité conférence, afin de soutenir le comité des services à la collectivité dans l'élaboration de lignes directrices encadrant l'organisation des conférences. La VPSC prévoit que le sous-comité devra se réunir de 2 à 3 fois à compter du mois de décembre. La VPSC invite les délégué.e.s à participer à ce sous-comité.

CS338-26-11-2020-09 Lecture et adoption du procès-verbal de la 337^e réunion

Le président d'assemblée présente le procès-verbal de la 337^e réunion du conseil syndical tenue le 22 octobre 2020.

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 337^e réunion du conseil syndical tenue le 22 octobre 2020;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet;

Sur proposition de la professeure Virginie Blanchette, du Département des sciences de l'activité physique, appuyée par le professeur Christian Linard, du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 337^e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS338-26-11-2020-10 Tribune des délégué.e.s

Une déléguée s'informe sur l'avancement des discussions au sujet des heures LAC. Le VPAU indique qu'une rencontre avec les doyens Samson et Dahmane est prévue le 3 décembre pour travailler sur les programmes courts et les stages. La question des LAC sera évoquée.

Un délégué aborde la question de la reconnaissance des grands groupes aux cycles supérieurs. Dans le cadre d'un projet pilote, le Décanat des études propose, au-delà de 21 étudiants, une reconnaissance à hauteur de 1,5 h/ étudiants. Le délégué interpelle ses collègues à savoir si d'autres départements sont concernés par la question des grands groupes au deuxième cycle. Du côté du comité exécutif, une lettre sera acheminée au doyen des études et à la VREF sur cette question des grands groupes. Les délégué.e.s sont invité.e.s à communiquer toute information à l'exécutif pour étoffer le dossier.

Un délégué plaide pour un remboursement des frais Internet dans ce contexte de télétravail et de formation à distance. Le VPAU explique que, selon la direction du Service des relations de travail, l'UQTR ne peut rembourser de tels frais pour une raison fiscale. La déclaration d'impôts pourrait représenter une solution.

Un délégué déplore le manque de rigueur dans l'application des mesures sanitaires sur le campus. On mentionne qu'il y a des stations de lavage de mains inutilisées, une ventilation défaillante, une circulation de personnes (en provenance tant de l'interne que de l'externe) sans respect des mesures sanitaires obligatoires. Le VPAU mentionne qu'une réunion du comité multisyndical de santé et sécurité au travail aura lieu dans les prochains jours et qu'il mettra le sujet à l'ordre du jour.

Un délégué se questionne sur les disparités entre les professeur.e.s au sujet du calcul de la tâche en regard des cours en appoint et des cours en ligne. Le VPAU informe qu'un comité du Syndicat est présentement au travail au sujet de l'annexe F.

Un délégué appelle le président du Syndicat à la prudence dans ses interventions médiatiques, lorsqu'il qualifie de « comptable » la vision du recteur sortant. Le délégué mentionne que des collègues pourraient être heurtés par ce genre de propos. Le président fait son *mea culpa* et il s'engage à écrire au Département des sciences comptables pour offrir ses excuses.

CS338-26-11-2020-11 Information et dépôt de documents

1- Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (611^e et 612^e)

Le président d'assemblée attire l'attention des délégué.e.s sur les procès-verbaux 611 et 612 des réunions du comité exécutif.

Le président d'assemblée invite les délégué.e.s qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

2- Conseil fédéral de la FQPPU

Le président résume les sujets abordés lors du Conseil fédéral de la FQPPU des 29 et 30 octobre.

- Un tour de table a permis de constater que les effets de la pandémie sur la charge de travail des professeur.e.s sont similaires dans toutes les universités du Québec.
- La Fédération a assumé un suivi au rapport *Université du futur*. Elle participe aux audiences que le ministère tient en ce moment.
- Au sujet du *e-Campus*, une unanimité se dégage contre ce projet du gouvernement. La FQPPU désire que chaque syndicat se prononce à ce sujet. Un projet de résolution sera acheminé sous peu.
- Une nouvelle formule de financement des universités a été présentée par le comité de gestion et financement des universités. Suivant cette formule, le financement tiendrait compte du nombre de professeurs en plus de celui des étudiants.

3- Agenda syndical de décembre 2020 et janvier 2021

Le président d'assemblée présente le calendrier des mois de décembre 2020 et de janvier 2021.

Décembre 2020

Mardi	1 ^{er} décembre	9h	Réunion du CSC
Mardi	1 ^{er} décembre	10h30	Réunion du comité du 50 ^e

Jeudi	3 décembre	11h	Rencontre avec DGAAP et des études
Jeudi	3 décembre	13h	Réunion du comité exécutif
Vendredi	4 décembre	13h	CIRRAC
Lundi	7 décembre	12h30	Conseil d'administration de l'UQTR
Jeudi	10 décembre	12h	Séance d'information - promotion
Vendredi	11 décembre		CRAC
Mardi	15 décembre		Fin de la session Automne
Jeudi	17 décembre	9h	Forum des partenaires
Jeudi	17 décembre	13h	Réunion du comité exécutif
Jeudi	17 décembre	13h	Rencontre avec vice-doyens

Janvier 2021

Lundi	11 janvier		Début de la session Hiver
Jeudi	14 janvier	13h	Réunion du comité exécutif
Mercredi	27 janvier	9h	Réunion du CAU
Jeudi	28 janvier	9h	Forum des partenaires
Jeudi	28 janvier	13h	Réunion du comité exécutif

CS338-26-11-2020-12 Affaires nouvelles

Le président d'assemblée mentionne que le nouveau recteur, M. Christian Blanchette, entrera officiellement en fonction le 1^{er} décembre 2020, comme nous a permis de l'apprendre un article paru dans le quotidien *Le Nouvelliste*.

CS338-26-11-2020-13 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 4 février 2021 à 13h.

CS338-26-11-2020-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15

Président d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

Marc André Bernier
Secrétaire du Syndicat

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires